



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

Téléphone 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@cg86.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 16 juillet 2015 à 20 h 00, à la Mairie

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

Étaient présents :

Serge **BEGOIN**, Maïlys **CHABRUN**, Jean-Luc **COIFFARD**, Guy **DEGREEF**, Gontrand **DELIASSUS**, Frédéric **FAUCHARD**, Isabelle **KESTEMAN**, Timothy **KING**, Anne **LAURENT**, Régis **SIROT**.

Excusés :

Gilles **THOMAS** a donné pouvoir à Régis **SIROT**
Patricia **RAVAILLAULT** a donné pouvoir à Isabelle **KESTEMAN**
Christophe **ROGEON** a donné pouvoir à Anne **LAURENT**

Absent :

Gaëtan **HOCHART**
Hélène **DEGREEF**

.....
Date d'envoi des convocations : **7 juillet 2015.**

▷ Ordre du jour :

Affaires scolaires

- Projet Educatif Territorial (PEdT)

Administration :

- Création de la fonction d'assistant de prévention
- Adoption du rapport de la CLECT
- Transfert du syndicat intercommunal pour le collège
- Etude ASTUS

Finances

- Prix du repas à la cantine scolaire
- Encaissement chèques

Questions diverses

- 700 ans du clocher
- Commission communication et tourisme de la CCL
- Conseil Communautaire du 25 juin 2015
- Vestiaires du stade
- Commission communale ou intercommunale d'Aménagement Foncier (LGV)
- Signalisation Rue de la Mothe

Est nommé secrétaire de séance : **Gontrand DELASSUS**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

Affaires scolaires

Projet Educatif Territorial (PEdT)

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) a transmis à la Direction des services départementaux de l'Education Nationale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, un projet éducatif territorial (PEdT) le 31 mars 2015. Ce projet a été validé, le 28 avril 2015, pour l'année scolaire 2015/2016 au regard de la réflexion conduite, des orientations et actions envisagées, et des éléments constitutifs.

Cette convention de partenariat, signée par la présidente du SIVOS, les maires de Gouëx, Persac et Quéaux, la préfète de la Vienne, le Directeur académique des services de l'Education Nationale et la Directrice de la CAF, est établie afin de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial. Ces activités sont proposées aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires des collectivités dans le prolongement du service public de l'éducation. Un comité de pilotage composé de la Présidente du SIVOS, des maires des trois communes, des délégués de l'APE, du conseil d'école, de la déléguée de l'Education Nationale et des enseignants ainsi que des animateurs continuera sa mission d'évaluation du projet éducatif territorial.

Le maire demande au conseil l'autorisation de signer cette convention.

Accord du Conseil à l'unanimité. Délibération

Administration

Création de la fonction d'assistant de prévention

Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'État)

Depuis 2001, chaque collectivité a obligation d'élaborer un document unique. Ce document est un inventaire et une évaluation de l'ensemble des risques professionnels. Il répertorie les actions de prévention afin de limiter ces risques. La commune de Persac établira ce document en 2016 en collaboration du Conseiller de Prévention de la Communauté de Communes du Lussacois. Chaque commune a un assistant de prévention.

Il convient donc de nommer un assistant de prévention qui interviendra dans l'élaboration de la politique de prévention de la collectivité. Cette personne doit être un membre du personnel déjà en poste et effectuera une formation de 5 jours.

La Présidente du SIVOS demande que cet agent soit mis à disposition du SIVOS QUEAUX-GOUËX-PERSAC pour la rédaction de son document unique qui devra être mis en corrélation avec celui réalisé par les enseignants de l'éducation nationale.

Gontrand DELASSUS est délégué dans ce domaine auprès du Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais.

Accord du Conseil à l'unanimité pour la création de la fonction d'Assistant de Prévention. Délibération

Adoption du rapport de la CLECT

Avec leurs compétences, les communes transfèrent à l'intercommunalité les dépenses qui y sont liées. Afin de garantir une répartition financière équitable, une instance spéciale existe : la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). La CLECT est composée des maires de chaque commune.

Le maire présente aux membres du conseil le rapport de la CLECT, suite à la réunion du 11 juin 2015, qui fait état des dépenses et des recettes et qui prévoit donc les baisses des dotations de compensation suite au futur transfert du Syndicat de Collège vers la CCL. Ce rapport doit être validé par les communes.

Accord du Conseil à l'unanimité. Délibération

Transfert du syndicat intercommunal pour le collège

Il est prévu un transfert des compétences du Syndicat de Collège vers la Communauté de Communes du Lussacois au 1^{er} janvier 2016. Cela entraînera un transfert des biens, du personnel et des charges qui ont été évaluées par la CLECT afin que chaque collectivité puisse délibérer en connaissant les conséquences financières.

Le maire rappelle les compétences qui seront transférées :

- Aménagement, fonctionnement et entretien du gymnase.
- Aménagement, entretien et gestion du parking devant le collège.
- Prise en charge de l'activité de natation des élèves maternelles et élémentaires des communes membres et du collège Louise Michel de Lussac-les-Châteaux.
- Attribution de subventions aux associations du collège, soit : association des parents d'élèves, association sportive et le foyer des élèves.

La participation demandée aux Communes, en tenant compte du nombre d'élèves inscrits au collège et du potentiel fiscal de chacune, selon les critères de 2015, est indiquée dans le tableau suivant :

BOURESSE	2 630 €
CIVAUX	17 180 €
DIENNE	1 752 €
GOUEX	2 426 €
LHOMMAIZE	4 197 €
LUSSAC-LES-CHATEAUX	28 250 €
MAZEROLLES	4 201 €
PERSAC	2 560 €
SAINT-LAURENTS DE JOURDES	1 002 €
SILLARS	2 288 €
VERRIERES	4 139 €
TOTAL PARTICIPATION DES COMMUNES	70 625 €
PARTICIPATION CONSEIL DEPARTEMENTAL	5 488 €
CHARGES ET RECETTES TRANSFEREES	76 113 €

Cette somme restera figée et sera versée tous les ans.

Accord du Conseil à l'unanimité. Délibération

Etude ASTUS

Le maire présente au conseil le document final réalisé par Madame AUBEGNY du cabinet ASTUS qui correspond à la convention relative à la réalisation d'un document regroupant l'ensemble des projets potentiels sur le centre bourg de Persac afin de permettre aux élus de mettre en place un programme pluriannuel d'interventions cohérent.

Les élus ne sont globalement pas satisfaits par l'élaboration de ce rapport présenté par le cabinet ASTUS dont ils ont l'impression qu'il ne fait que mettre en forme leur verbatim.

Il en ressort que la commune possède beaucoup de bâtiments à sa charge. Il a aussi été proposé de réhabiliter le logement de l'instituteur à côté de l'école « Route de Moulismes » pour en réaliser 2 logements. Cependant, vu l'augmentation des effectifs scolaires pour la rentrée de septembre 2015, une partie de ce logement sera rafraîchie et utilisée pour les activités périscolaires.

Madame AUBEGNY propose aussi un toilettage de la signalisation pour l'ensemble du bourg.

Guy DEGREEF soumet l'idée de mettre en valeur l'Eglise par l'aménagement d'une voie de circulation autour de ce bâtiment ce qui donnerait une magnifique vue sur la vallée.

Le groupe de travail se réunira à nouveau en septembre pour déterminer les priorités ainsi que les projets à réaliser.

Finances

Prix du repas à la cantine scolaire

Isabelle KESTEMAN rend compte au Conseil Municipal de la réunion du SIVOS du 6 juillet 2015 au cours de laquelle le comité syndical a retenu une évolution du prix du repas servi à la cantine scolaire de + 2,5 %. Ce prix est proposé aux trois communes afin d'avoir un coût unique au sein du RPI.

Rappel du prix du repas en 2014 ⇒ **2,35 €** pour les enfants et **4,70 €** pour les adultes et les personnes extérieures.

Proposition du prix du repas servi à la cantine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2015 :

⇒ **2,40 €** pour les enfants et **4,80 €** pour les adultes et les personnes extérieures.

Ce prix est inférieur au coût de revient des denrées alimentaires qui est de 2,83€. Le coût du fonctionnement de la cantine et des charges du personnel s'élève à 8,97€. De plus, la commune de Persac élabore deux repas circuits-court par mois. La personne en charge de la confection des repas ne s'approvisionne qu'auprès des fournisseurs locaux.

Accord du Conseil à l'unanimité sur le prix de 2,40 € pour les enfants et 4,80 € pour les adultes. Délibération

Isabelle KESTEMAN en profite pour informer le conseil qu'en raison de l'augmentation des effectifs des élèves, la commune a commandé des lits, des tables et des chaises. En effet, le RPI comptera 118 élèves en septembre et 7 enfants arriveront en janvier. Gontrand DELASSUS propose de réfléchir sur un partenariat avec la commune de Moussac afin de l'inclure dans le RPI.

Encaissement chèques

Un agent communal, durant l'entretien du cimetière, a heurté une croix d'une concession appartenant à la famille ROLAND. En tombant, elle s'est brisée. La commune, en interne, a procédé à sa réparation.

Le Maire présente au Conseil Municipal un chèque de remboursement de **327 €** concernant la prise en charge par Groupama de ce sinistre.

Accord du Conseil à l'unanimité. Délibération

Le maire présente au Conseil Municipal un chèque de remboursement des frais d'honoraires d'un montant de **800 €** en paiement du prix de vente entre la commune de Persac et la SCI les Aubières par l'Office Notarial de Cieux (Haute Vienne).

Accord du Conseil à l'unanimité. Délibération

Questions diverses

700 ans du clocher

Cette journée a été une réussite notamment avec le beau temps. 330 repas ont été servis pour le diner médiéval. L'animation musicale ainsi que la retraite aux flambeaux ont beaucoup plu. Il y a juste eu quelques soucis de sonorisation durant les prises de parole. Le discours du maire et le film diffusé dans la salle des fêtes seront mis en ligne sur le site internet. L'exposition sera transférée à la mairie.

Les élus souhaitent pour les années à venir que le feu d'artifice soit précédé d'un repas et d'une retraite aux flambeaux ; la fête des Associations pourrait être aussi associée à la fête nationale de façon à ne pas solliciter trop souvent les bénévoles en cette période estivale.

Commission communication et tourisme de la CCL

Cette commission s'est réunie le 2 juillet 2015. L'Office de Tourisme du Lussacois a de moins en moins de moyens. En effet, sa seule ressource financière est la brocante annuelle. La Communauté de Communes du Lussacois étudie l'éventualité de prendre en charge l'Office de Tourisme étant donné qu'elle participe déjà à son fonctionnement. Une réflexion est menée pour instaurer une taxe de séjour qui pourrait être fixée de l'ordre de 0,20 € et 0,75€ la nuit et par personne (exclu les enfants de moins de 8 ans) afin d'apporter des ressources financières supplémentaires. A priori, cette proposition semble acceptable pour les membres du conseil présents, mais la fourchette haute semble élevée néanmoins.

Vestiaires du stade

Le maire présente l'étude de faisabilité relative à la réalisation de nouveaux vestiaires du stade rédigée par l'Agence Technique Départementale. Elle propose de ne pas toucher à l'existant et de construire 182 m² de nouveaux vestiaires sur deux modes possibles. Il faut compter environ 200 000 € pour le mode industriel en bois et 250 000 € pour le mode traditionnel. La commune peut obtenir jusqu'à environ 50% de subventions par le Département, la Région, la Fédération de Football.

Dans cette attente, l'Association Sportive Persacoise s'est engagée à restaurer l'existant, notamment les douches, à condition que la Mairie prenne en charge les matériaux.

La commission bâtiment doit se réunir début septembre afin d'étudier ce dossier.

Commission communale ou intercommunale d'Aménagement Foncier (LGV)

Une réunion d'information s'est tenue dans les locaux de la CCL le 7 juillet à destination des élus. Elle a permis de présenter la procédure de mise en place des Commissions d'Aménagement Foncier en lien avec la Ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges. Ces commissions sont composées de 2 exploitants agricoles, 2 propriétaires, 2 élus, de représentants de la Chambre d'Agriculture de la Vienne, du Département et de Vienne Nature. Ces commissions sont communales ou intercommunales.

Une réunion d'information auprès des exploitants agricoles est prévue le lundi 20 juillet à Mazerolles afin de présenter la procédure à suivre, le rôle de ces commissions et de désigner les membres de celles-ci.

Rue de la Mothe

Comme suite à plusieurs courriers de riverains « Rue de la Mothe », inquiets de la circulation dans cette rue, le maire informe qu'il a procédé avec la CCL à un comptage et à l'enregistrement de vitesse de passage des véhicules du 29 avril au 5 mai sur la « Grand'Rue » et « Rue de la Mothe ». Un grand débit de véhicules et une moyenne de 29 km/h ont été enregistrés pour ces deux voies. Les vitesses maximales enregistrées pour plusieurs véhicules se situent entre 60 et 70 km/h sur la « Grand'Rue » et 40 km/h « Rue de la Mothe ».

Bien que les vitesses enregistrées soient raisonnables, le débit important de véhicules dans la « Rue de la Mothe » nécessite une réflexion pour sécuriser les accès piétonniers

Le Maire propose de placer deux panneaux « STOP » de part et d'autres de la *Place de la Mothe*, qui sécuriseraient la sortie des piétons, notamment durant les expositions et autres manifestations avec le château.

Les conseillers pensent qu'il n'est pas judicieux de mettre en place autant de panneaux « STOP » sur une aussi courte distance ce qui rajouterait encore des panneaux de signalisation dans Persac et provoquerait une gêne acoustique des riverains.

L'interdiction de circulation, hors riverains, sur le dernier tronçon de la Mothe, entre la « place de la Mothe » et la « place Beaulieu » (passage plus étroit) est évoqué.

Guy DEGREEF soumet l'idée de créer un aménagement devant l'entrée du château (décrochage) afin de créer une zone de sécurité associé à un seul panneau « STOP » dans le sens de circulation « Place de la Mairie » vers « Place Beaulieu ».

Des essais sur cette dernière proposition, à l'aide d'installations provisoires, vont être mis en place rapidement.

Tour de table

Serge BEGOIN

afin d'aménager l'entrée du cimetière, côté route de l'Isle Jourdain et notamment de placer la poubelle hors de l'allée, a demandé une estimation à l'entreprise Aurélien COMPAIN. Ce devis s'élève à 1 800€ TTC et un accord de principe est donné par l'ensemble des membres présents.

Guy DEGREEF

suggère l'aménagement d'un terrain de pétanque sur le site de l'étang communal et « Place de la Résistance ». Il sera souhaitable d'associer un éclairage à cette éventuelle installation.

Jean-Luc COIFFARD

demande si le 2^{ème} passage du SIMER est assuré au point de collecte « Route du Breuil ». Beaucoup d'ordures sont entassés notamment dû au mardi 14 juillet, jour férié. La demande d'un 2^{ème} passage a été sollicitée auprès du SIMER

Gontrand DELASSUS

a appris que la Boucherie (magasin, maison, garage et atelier) est à vendre 75 000€ frais d'agence compris. Il pense que l'acquisition de ce bien par la commune pourrait permettre l'aide à l'installation d'un nouveau commerce et qu'une réflexion doit donc être menée.

Frédéric FAUCHARD

signale que la route de « Torfou », au croisement de « Bagneux » a été abîmée avec les travaux d'enfouissement des réseaux. La Communauté de Communes du Lussacois doit demander à l'entreprise ANCELIN la réparation des dégâts causés.

Maïlys CHABRUN

rapporte que plusieurs parents aimeraient que le plan d'eau soit sécurisé, à proximité des jeux pour enfants.

Fin de la séance 23 h 15.